

LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Nivôse, an VII.

19 Jan 1799



Continuation des préparatifs militaires dans les états autrichiens. — Satisfaction de la cour de Berlin au sujet de la note des ministres français concernant la marche des Russes. — Bulletin de Rastadt. — Ordre du jour de l'armée de Rome, concernant les dilapidateurs. — Lettre du général Championnet sur la prise de Gaëta. — Arrivée d'un courrier annonçant l'entrée de nos troupes à Naples. — Prise de six vaisseaux de ligne et de 30 mille médailles.

AUTRICHE.

De Vienne, le 17 nivose.

En conséquence d'une résolution suprême, tous les Grisons qui pourront se légitimer comme tels, sont exceptés de la disposition qui interdit le renouvellement des obligations de la banque & le paiement des intérêts aux propriétaires qui sont domiciliés dans les pays ennemis.

On parle d'une nouvelle levée de recrues.

Les préparatifs de guerre se continuent autour de nous avec beaucoup d'activité. Nous avons vu partir, il y a quelque jours, pour l'Italie, une grande quantité de pontons & de charriots de munitions.

Il se fait en Hongrie des livraisons volontaires d'avoine pour le service de l'armée. Elles se réalisent avec assez d'empressement, pour qu'on puisse espérer avoir bientôt 1500 mille mesures (mètre) de ce grain à la disposition du gouvernement.

Les lettres d'Italie deviennent plus rares chaque jour, parce que de tous côtés les communications sont interceptées, & que notre cour n'ayant point de légation à Rome, ne peut en recevoir aucun avis officiel.

PRUSSE.

De Berlin, le 16 nivose.

Notre cour a vu avec plaisir la note des ministres français relative aux troupes russes.

Le courrier extraordinaire qui l'a apportée, n'a mis que trois jours à parcourir la distance qui sépare Rastadt de cette capitale.

On croit que les troupes russes avancent sur-tout à l'instigation de l'Angleterre, pour entraîner l'Empire germanique dans la coalition. Mais on prétend savoir que la Prusse doit déclarer, si l'Empire fait sa paix, qu'elle ne souffrira pas cette marche des troupes russes par l'Empire, & qu'elle se déclarera protectrice de la neutralité de l'Allemagne.

L'impôt du timbre en général, & principalement sur les cartes à jouer, vient d'être augmenté. A l'avenir, un jeu de cartes à jouer coûtera 12 gros au lieu de 8.

Le ministre de Russie, M. le baron de Krudener, est parti pour Copenhague.

ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, du 24 nivose.

A l'arrivée à Ratisbonne de la note française du 13, & avant d'en délibérer, on a recherché dans les anciens tems quelque exemple qui pût servir de guide pour la circonstance actuelle. On a trouvé qu'en 1748, lorsque 30 mille

Russes vinrent sur le Rhin comme auxiliaires de l'impératrice Marie-Thérèse, le général russe ne demanda le passage sur le territoire de l'Empire que trois jours avant d'y entrer. Il est vraisemblable qu'il en sera de même cette fois; car la tête de la première colonne doit arriver le 1^{er} pluviôse sur les frontières de la Bavière.

Les ministres prussiens ont refusé de donner ici le mémoire de leurs pertes & leurs demandes en indemnités. On prétend même qu'ils ont déclaré hier aux ministres français que le roi de Prusse, d'accord sur ce point avec la cour de Vienne, ne consentiroit pas à ce que l'affaire des sécularisations se traitât à Rastadt. Quoiqu'on veuille faire regarder ici cette notification comme officielle, elle a besoin de confirmation.

La maison d'Autriche a fait une perte qui lui cause de vifs regrets. Le prince Frédéric d'Orange, général en chef de l'armée d'Italie, vient de mourir. On parle de le remplacer par un prince de Schwarzenberg ou de Lichtenstein, à qui on donneroit pour quartier-maître-général le lieutenant-feld-maréchal Heize, né à Zurich, en Suisse, & dont on vante la tactique.

Le comte de Metternich a reçu hier un courrier venant du quartier-général de l'archiduc Charles. Il apporte entre autres la confirmation de la mort du prince d'Orange.

Il est arrivé aujourd'hui un courrier venant de Paris; il a continué sa route pour Berlin. On prétend qu'il apporte de Paris aux ministres français le plan de sécularisation approuvé par le directoire, & qu'il en porte une copie au ministre Sieyès à Berlin.

Il est parti ces jours derniers, de Francfort, un transport d'argent pour le compte de l'Angleterre. On l'évalue à 12 millions tout en or, que l'on a ras-éblé, en payant jusqu'à 20 sols par louis. On en ignore la destination véritable.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE ROME.

Au quartier-général à Ricca-Scoca,
le 11 nivose, an 7.

Ordre du jour.

Championnet, général en chef de l'armée de Rome, Considérant qu'au moment où la marche triomphante de l'armée nous a déjà procuré des conquêtes importantes, & en promet de plus grandes encore, il est essentiel de prendre des mesures pour faire tourner au profit de la république & de l'armée, tous les avantages qui peuvent résulter de leurs conquêtes;

Considérant que l'impétuosité & la valeur ne caracté-

risent pas seules les soldats français ; que chacun d'eux doit montrer l'exemple de la discipline, d'une conduite sans reproches, & du respect du aux personnes & aux propriétés ;

Considérant enfin que plusieurs individus, étrangers au service de l'armée, & se couvrant de qualités qu'ils n'ont point, se permettent néanmoins d'en suivre les mouvemens, & pourroient, par leur conduite, compromettre l'honneur du nom français, arrête :

Art. 1^{er}. Toutes les prises faites sur l'ennemi, soit en campagne, soit dans les postes, places ou forts, soit réputées propriétés nationales ; elles sont mises, en conséquence, sous la sauve-garde de l'armée.

II. La nature & la quantité des objets pris seront constatées par procès-verbaux des commissaires des guerres attachés aux divisions qui se seront emparés de ces objets ; lesdits procès-verbaux seront de suite adressés au commissaire-ordonnateur en chef, pour être transmis au général en chef.

III. Ceux des susdits objets propres, soit à la subsistance, soit à l'équipement & à l'habillement de l'armée, seront de suite versés dans les magasins militaires ; ceux d'arts & de sciences seront mis en un dépôt particulier.

IV. Tout individu, sans aucune distinction, qui retiendrait à son profit des objets de prises, sera traduit devant un tribunal militaire ; le général en chef se réservant de récompenser les corps ou militaires qui, par leur valeur, auront participé aux dites prises.

V. Les contributions en argent seront frappées par le général en chef ou par les généraux de division, d'après son autorisation ; tout autre individu, quel qu'il soit, qui se permettrait d'en frapper, ou d'enlever d'autorité de l'argent des caisses publiques ou particulières, & des effets précieux des monts-de-piété, sera fusillé sur-le-champ.

VI. Seront également soumis à la même peine les individus étrangers au service de l'armée, qui se permettroient d'entrer dans les places conquises & d'y exercer des réquisitions ou autres actes d'autorité.

VII. Le général en chef charge spécialement de l'exécution du présent arrêté les officiers-généraux de son armée & le commissaire-ordonnateur en chef.

Signé, CHAMPIONNET.

Le général en chef doit de justes éloges à la bonne conduite qu'ont tenue les 11^e. & 12^e. demi-brigades de ligne en entrant sur le territoire napolitain. Il est fâché de n'en pouvoir dire autant des 30^e. & 97^e. , qui ont pillé dans Rocca-Secca ; il rend responsables de ces excès les chefs des corps & les officiers détachés, qui doivent maintenir l'ordre & la discipline. C'est par la discipline & la bonne conduite que tiendront les Français en pays ennemis, qu'ils se feront respecter & qu'ils déjoueront les projets perfides de ceux qui les dépeignent sous des couleurs odieuses.

L'armée est prévenue que la compagnie Bodin est chargée de la manutention des subsistances & des transports militaires ; les préposés, employés par elle, porteurs de commissions signées & visées par le chef de l'état-major général, seront reconnus.

Signé, BONNAMY.

Au quartier-général à Calvi, le 15 nivôse.

Championnet, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, j'attendois, avec une impatience extrême un résultat de mes opérations, pour vous donner des nouvelles de l'armée. Il a fallu vaincre bien des obstacles pour l'atteindre ; les pluies continuelles, les neiges, le débordement des torrens, les

insurrections des paysans qui harcèloient nos flancs, coupoient nos ponts, interceptoient nos communications, m'ont souvent donné de vives inquiétudes ; mais le courage de l'armée, l'énergie des officiers-généraux, ont tout surmonté, & j'ai aujourd'hui à vous annoncer que la république française est maîtresse des deux Abruzzes, par la prise de Pescara ; que ses troupes occupent la forteresse de Gaëte, & que la droite de l'armée de Rome est campée devant Capoue.

Je ne ferai qu'indiquer ici les points de passage de l'armée ; je charge mon chef d'état-major d'entrer à cet égard dans de plus grands détails.

La première division, aux ordres du général Macdonald, après des marches des plus pénibles, a passé le Garigliano sur deux points, Ceprano & Isola ; les chemins étoient affreux, les positions retranchées en avant de cette rivière, étoient formidables : l'ennemi y a laissé 80 pièces de canon.

Pendant que cette division opéroit son mouvement, j'avois détaché sur Terracine le général Rey, avec les 7^e. & 25^e. régimens de chasseurs, la légion polonoise & quelques pièces d'artillerie légère ; il avoit ordre d'emporter les batteries placées dans les défilés de Fondi à Turi, armées de sept pièces de canon, ce qu'il a fait ; de s'emparer de Gaëte, de passer le Garigliano, & d'arriver devant Capoue : on n'exécute pas mieux un ordre que ne l'a fait le général Rey.

Sur ces entrefaites, le général Kellermann, que les débris de la colonne de Damas & la résistance de Viterbo retenoient loin de l'armée, m'annonce enfin qu'après avoir battu le général Damas, soumis Viterbo, & délivré les prisonniers français que cette ville rebelle retenoit en otage, il marche pour rejoindre l'armée ; sa cavalerie reçoit l'ordre de rejoindre la première division à Ceprano ; de sa personne, avec la 15^e. légère & son artillerie, il se réunit, à Fondi, avec le général Rey.

La première division, après avoir passé le Garigliano, se porte, en trois marches devant Capoue, somme cette place de se rendre. Le général Mack, qui commande en personne, ce camp que, couvert par le Volturno, & ayant une place forte & un camp retranché, il veut se défendre. A cette réponse, le général Macdonald ordonne l'attaque, deux redoutes sont emportées par les grenadiers de la 50^e. de ligne : nous pardons quelques hommes, & le brave général Mathieu a le bras cassé d'un biscayen. Tous ceux qui le connoissent sont vivement affectés, & la république perd pour quelques tems un militaire distingué. Je vous ferai connoître, par mon prochain courrier, les traits de bravoure de plusieurs militaires.

Le général Rey, fidèle à ses instructions, joint par les troupes aux ordres du général Kellermann, se présente devant Gaëte ; cette place défendue par 4 mille hommes, 75 pièces de canon, 22 mortiers, le tout en bronze, ayant des vivres & des munitions pour un an, tenant dans son port sept felouques armées en guerre, beaucoup de bâtimens de transport, un équipage de pont, plusieurs bateaux chargés de bled, annonce qu'elle veut se défendre. Le général fait placer un obusier ; fait jeter plusieurs obus dans la place ; le désordre est bientôt dans la garnison ; le général ennemi demande à capituler ; on lui répond de se rendre, ou point de quartier ; il obéit. Sa garnison est prisonnière de guerre, excepté le général, soixante-trois officiers qui ont été renvoyés dans leurs foyers avec promesse de ne pas servir contre la république française. Nous avons trouvé dans la place cent milliers de poudre, vingt mille fusils, &c. &c.

Le général Rey, qui a employé, dans cette attaque, particulièrement la légion polonoise, en fait le plus grand éloge. Il se loue beaucoup du chef de brigade Kiniasenick, qui commande cette brave légion. Je l'ai nommé général de brigade, quoiqu'à la solde de la république cisalpine.

Je vous demande pour lui une lettre de satisfaction. Le général Rey parle aussi très-avantageusement des capitaines Illinsky, Lascorrisky, & du lieutenant Luikewecz ; il m'a demandé, ce que j'ai accordé de suite, le grade de sous-lieutenant pour le citoyen Mangourit, fils ; celui de chef d'escadron pour le citoyen Gourdel, mon aide-de-camp, que j'avois détaché auprès de lui ; le même grade pour son aide-de-camp Frossard, & l'assurance d'une place de capitaine pour le citoyen Rey, son frere & son aide-de-camp. En confirmant ces différentes nominations, citoyens directeurs, vous récompenserez le dévouement, les talens & la bravoure.

Le général Rey, après avoir laissé garnison dans Gaëte, jette un pont sur le Garigliano, a joint la 1^{re}. division devant Capoue ; il est aujourd'hui en ligne.

Les préparatifs de défense que fait monsieur Mack, donnent l'espérance d'une bataille rangée que je donnerai lorsque la colonne du général Lemoine, qui a marché d'Aquila sur Salmona n'aura joint, ainsi qu'une partie de la division Dubem.

L'aile g
les march
vant la fo
paré. Ell
plusieurs
guerre ; e
dans la pl
de poudre
Le gène
les talens
aide-de-ca
j'ai nomm
long-tems
Telle es
que j'esper
C'est à
de bataille
services p
Cet officie
Tous les
monsieur
Avant-h
fait dema
réponse.
Salut

Lettre
La co
Sicile av
Il par
gouvern
Sa main
haï des
notre pa
des mun
Civitt
cette vi
Mang
Malte, c
ôtages,
Avant
Pignatel
ses prop
tiré une
mandoit
Naples,
gleterre
Il fau
voulait
nous off
voulait

Il y a
signala
par des
mandu
tion. Il
sa cond
On n
Le gène
croit esp
de 150
les cant
opiniâtr
L'ad
a ordon
du séqu
cachés

L'aile gauche de l'armée aux ordres du général Duhem, après les marches les plus savantes & les plus pénibles, est arrivée devant la forteresse de Poscara, dont le général Monnier s'est emparé. Elle étoit défendue par 5,000 hommes, 44 pièces de canon, plusieurs mortiers; la garnison est sortie avec les honneurs de la guerre, en laissant ses armes sur les glacis. Nous avons trouvé dans la place & dans la rade des magasins immenses, 12 milliers de poudre & 2 millions de cartouches.

Le général Monnier a conduit cette attaque avec la hardiesse & les talens qu'on lui connoît; il a été parfaitement secondé par son aide-de-camp Girard, & Boyer, aide-de-camp du général Duhem; j'ai nommé chefs de bataillons ces deux officiers, capitaines depuis long-tems.

Telle est, citoyens directeurs, la position de l'armée de Rome que j'espère bientôt proclamer armée de Naples.

C'est à juste titre que je vous parle ici avantageusement du chef de bataillon Chabrier, officier ingénieur, qui m'a rendu de grands services par les connoissances locales qu'il a acquises sur le terrain. Cet officier a levé une carte précieuse.

Tous les rapports confirment la fuite du roi de Naples. C'est monsieur Pignatelli qui a été nommé vice-roi.

Avant-hier à Saint-Germain, M. le capitaine-général Mack m'a fait demander un armistice; je joins ici copie de sa lettre & ma réponse. (Nous les avons données hier.)

Salut & respect.

Signé, CHAMPIONNET.

Lettre écrite de Tora, quartier-général de l'armée de Rome, du 15 nivose.

La consternation est à Naples. Le roi s'est retiré en Sicile avec beaucoup d'argent. Ses ministres l'ont suivi.

Il paroît qu'il n'y a plus à Naples qu'une espèce de gouvernement que M. Mack, commandant l'armée, dirige. Sa main mal assurée en conduira mal les rênes. Il est haï des officiers & des soldats. Quelques communes sur notre passage ont planté l'arbre de la liberté. On y a créé des municipalités.

Civita-Vecchia résiste à toutes propositions. Un jour cette ville sera punie!

Mangourit, envoyé à Naples, Méchin, commissaire à Malte, qui étoient enfermés dans Viterbe & gardés comme otages, sont délivrés. Viterbe est soumise.

Avant-hier, à Saint-Germain, arriva l'aide-de-camp Pignatelli, chargé de pleins-pouvoirs. Voici quelles étoient ses propositions: il auroit donné Capoue. De-là on auroit tiré une ligne militaire & suspendu les hostilités. Il demandoit à partir pour Paris, & offroit au nom du roi de Naples, un traité d'alliance offensif & défensif contre l'Angleterre. Il donnoit aussi tous ses vaisseaux. Voilà les rois!

Il faut regarder ces propositions comme un piège. On vouloit gagner du tems, & ces mêmes vaisseaux qu'on nous offroit, débarqueront bientôt les mêmes anglais qu'on vouloit trahir.

Il y a quelques jours que de la rade d'Ancône, on signala quelques bâtimens napolitains & turcs; protégés par des bâtimens autrichiens. On mit à la mer. On demanda à l'officier autrichien les motifs de cette protection. Il répondit qu'il n'avoit aucun compte à rendre de sa conduite.

De Bruxelles, le 27 nivose.

On ne sait pas encore si l'expédition commandée par le général Béguitot contre les rebelles est commencée. On croit cependant qu'elle est remise à aujourd'hui. Une troupe de 150 brigands vient d'être détruite ou dispersée dans les cantons wallons; ces révoltés se sont défendus avec opiniâtreté.

L'administration centrale du département de l'Escant a ordonné de mettre sur la liste des émigrés & de frapper du séquestre de leurs biens tous les conscrits qui sont cachés ou en fuite. Ceux qui donneront asyle à un de

ces déserteurs, seront punis de deux ans de détention. Les communes dont les habitans s'opposent au départ des conscrits, seront mises à exécution militaire. Ceux des conscrits qui étant aux dépôts s'évaderont, seront condamnés à cinq années de fers.

Le nombre des Belges qui servent encore dans les armées autrichiennes depuis le grade de général jusqu'au simple soldat, s'éleve en ce moment à 7 à 8 mille hommes, dont plus de mille avec le grade d'officiers.

Le dernière ordonnance de l'empereur, portant que ceux des Belges qui ont des capitaux sur la banque de Vienne, en fourniraient de nouveaux de la même valeur, sous peine de perdre les anciens, a jeté la consternation dans un nombre immense de familles; & ce n'est pas sans motifs, puisque la Belgique est intéressée dans les actions de la banque de Vienne pour 60 millions de florins d'Allemagne, c'est-à-dire, pour environ 150 millions de France. On espère ici que le gouvernement français emploiera toute son influence pour empêcher une banqueroute aussi odieuse & qui completteroit notre ruine.

DE PARIS, le 29 nivose.

Il ne reste aucun doute que nos troupes ne soient en ce moment maîtresses de Naples. Elles en étoient à quatre lieues, lors du départ des derniers couriers.

On parle d'une nouvelle victoire remportée par nous: de Mack enfermé & cerné dans Capoue; de cent cinquante pièces de canons enlevées; de dix mille napolitains faits prisonniers. On ajoute même qu'un courrier arrivé aujourd'hui au directoire a apporté la nouvelle de l'entrée de nos troupes à Naples & de l'entière soumission de ce royaume; de la prise de six vaisseaux de ligne & de 30 mille médailles destinées à récompenser les valeureux napolitains. Ces médailles portent, dit-on, pour exergue: *les braves Napolitains ont bien mérité de leur roi et de leur patrie.*

— Lucien Buonaparte, membre du conseil des cinquante, a reçu une lettre de son frère Louis, aide-de-camp du général en chef, parti d'Alexandrie avec des dépêches pour le directoire, & débarqué en Corse sur le brick *le Vif*.

— D'après une lettre de Gènes, en date du 18 nivose, les napolitains avoient évacué Livourne.

— La commission des inspecteurs du palais du conseil des anciens a arrêté qu'il seroit élevé un monument à la mémoire de J. J. Rousseau, dans le jardin des Tuileries. C'est le citoyen Masson qui est chargé de l'exécution de ce monument.

— La commission militaire de la dix-septième division a condamné, hier, à la peine de mort le nommé Joseph-Emanuel Rouvroy-Dalignères, âgé de trente-deux ans, natif de Cherbourg, convaincu d'émigration, & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5. Il paroît, d'après sa correspondance, qu'il étoit depuis quelque tems l'agent secret d'une partie de l'armée de Condé.

— Le premier conseil de guerre de la même division a condamné à la peine de mort, par jugement en seconde instance, les nommés Vandry & Vandioix, convaincus d'avoir fait des tentatives de vol avec attroupement, & d'avoir escaladé à force ouverte, la maison du citoyen Girardot, banquier.

— C'est sans motif qu'on a parlé de la vente de la ci-devant cathédrale de Reims: les administrateurs du département de la Marne nous annoncent qu'il n'en a jamais

été question , parce qu'elle est un des édifices réservés , conformément à la loi , à l'exercice du culte catholique.

— Une frégate anglaise a fait côte dans les parages de Cherbourg ; l'équipage s'est sauvé.

— Le gouvernement provisoire de Piémont a fait rouvrir l'université de Turin & le collège des Provinces , qui l'une & l'autre avoient beaucoup contribué à répandre les principes de liberté.

La garde nationale du Turin est organisée , elle forme un corps de dix mille hommes.

— Thomas Grenville , nommé par le cabinet britannique pour se rendre à Berlin , est parvenu à débarquer sur la glace , & est arrivé à Hambourg , le 15 de ce mois , avec plusieurs autres anglais.

— Les postes avancés des Français & des Autrichiens , sur les frontières des Grisons , ont été obligés de se retirer à cause de la neige.

— Suivant une lettre de Moravie , une colonne de l'armée auxiliaire russe a reçu ordre d'aller prendre ses quartiers sur les bords du Lech , rivière qui , du Tyrol , vient longer les frontières de la Souabe , & se jeter à Ulm , dans le Danube.

Le bruit de cette nouvelle est antérieur à l'effet qu'a pu produire à Vienne la note des ministres français sur l'approche de ces russes.

— Le Danube est pris , comme la plupart des grands fleuves.

— La rigueur de la saison ne permettant pas d'exécuter , le 2 pluviôse , les cérémonies qui devoient accompagner la plantation d'arbres de la liberté devant le lieu des séances du directoire & des diverses administrations & autorités du canton de Paris , ces cérémonies seront remises à une autre époque qui sera fixée par le directoire.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 29 nivôse.

Barra , au nom d'une commission spéciale , fait un rapport sur un message du directoire , & présente un projet tendant à établir une foire & un marché dans la commune de Beaumont , département des Ardennes. Cette foire auroit lieu une fois l'année , & le marché , les quatrièmes de chaque décade.

Le conseil donne acte au rapporteur de la première lecture.

Fougez fait adopter un projet de résolution qui autorise la commune de Chateaublanc , département du Doubs , à emprunter sur elle-même la somme de 804 francs , pour subvenir à ses dépenses de l'an 5.

Sur le rapport de Guillemot , au nom d'une commission spéciale , le conseil prend la résolution suivante :

1°. Les certificats de non-appel & de non-opposition , relatifs aux jugemens rendus depuis la suppression des avoués , seront délivrés par les parties condamnées , à ceux qui les représenteront sous la signature d'une personne publique & aux frais du requérant.

2°. Si les parties condamnées ou ceux qui en tiennent la place , ne défèrent point à la sommation qui leur sera faite de délivrer ces certificats , ils seront à leurs frais cités au greffe , devant le président du tribunal qui a

rendu le jugement , pour représenter un acte d'appel d'opposition.

3°. Si ces actes ne sont pas représentés ou si les parties citées n'ont pas comparu , il en sera dressé procès-verbal qui , délivré à la partie poursuivante , lui tiendra lieu de certificat de non-appel ou non-opposition.

Gessuin a la parole pour un nouveau rapport , au nom de la commission des inspecteurs , sur l'avancement des grenadiers du corps législatif.

Plusieurs membres réclament l'ajournement. — Adopté. Crochon est ensuite entendu pour un rapport sur la pétition d'Antoine Trouffleau , condamné à mort pour falsification d'inscriptions.

Le rapporteur remet sous les yeux du conseil les détails de cette affaire , les motifs qui ont déterminé le conseil de guerre à prononcer la peine de mort , & le conseil de révision , à prononcer ce jugement. Il présente ensuite un projet dont voici les principales dispositions.

L'article 2 de la section 6 du titre 10 de la seconde partie du code pénal est rapporté. Tout individu convaincu d'avoir falsifié des mandats , ou des assignats , inscriptions , & papiers de toute espèce , ou d'avoir contribué à leur falsification , ne pourra plus être puni que de la peine de déportation.

La peine de mort prononcée par des jugemens rendus en exécution de l'article ci-dessus du code pénal , & commuée en celle de déportation , & lesdits jugemens , non encore exécutés , le seront conformément au présent article.

Quiconque sera convaincu d'avoir contribué à la falsification ou introduction sur le territoire de la république de papiers ou effets de la dette publique , postérieurement à la présente loi , sera condamné à quinze années de détention. — Impression & ajournement.

L'ordre du jour amène la discussion du projet de l'organisation de la conservation des hypothèques.

Après quelques débats , le conseil a décidé que cette conservation seroit confiée à la régie de l'enregistrement.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 8 nivôse , relative aux congés absolus. — Il a approuvé une résolution du 9 nivôse , qui établit un tribunal de commerce dans la commune d'Issoire , département du Puy-de-Dôme.

Bourse du 29 nivôse.

Rente provis. 9 fr. 50 c. — Tiers consolidé 10 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 1 f. 76 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 73 c. — Bons des six dern. mois de l'an 6 , 81 fr. 38 c.

Observations sur l'expédition de Buonaparte dans le Levant avec un exposé succinct de l'état actuel de l'Egypte ; un détail historique d'Alexandrie , son ancienne splendeur , son état actuel. 1 vol. in-8°. traduit de l'anglais , orné de deux cartes géographiques. Prix , 2 fr. 50 cent. & 3 fr. franc de port. A Paris , au bureau de librairie , rue du Boulois , n°. 56.

Cet ouvrage ne pouvoit paroître dans des circonstances plus favorables : nous en recommandons la lecture à tous ceux qui sont curieux de connoître le théâtre où Buonaparte déploie ses ressources & son courage. C'est un témoin oculaire qui donne une description exacte de l'Egypte , de ses anciens monumens , de sa religion , de son langage , de ses sciences , de ses curiosités , de ses villes , édifices publics , ses manufactures , son gouvernement , ses revenus , sa force militaire & son histoire. Nous ne doutons point du succès de cet ouvrage , traduit avec élégance.

A. FRANÇOIS.